

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 27 mars 2012

20h15

<u>Présidence</u>	M. Philippe Cretegny
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Catherine Berger Mme Pauline Rahmani

47 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mme Anaïs Piguet, MM. Charles Gabella, Alexandre Liardet, Daniel Favre, Luc Chevalaz, Conrad Weiss, Patrice Ansermet, Christian Chevalier.

Se sont fait excuser :

Mme Anaïs Piguet, MM. Charles Gabella, Daniel Favre, Luc Chevalaz, Conrad Weiss, Patrice Ansermet, Christian Chevalier.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2012

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2012 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Les élections du 11 mars se sont bien déroulées. Le président remercie les scrutateurs qui ont efficacement œuvré et félicite MM. Jean-Christophe de Mestral et Nicolas Suter pour leur résultat, ainsi que Mme Catherine Aellen pour sa brillante réélection.

Le président signale que la séance de l'amicale des anciens présidents du Conseil a eu lieu le 13 mars dernier.

Le président donne lecture de la lettre de remerciements de M. Alain Biedermann, fleuri à l'occasion de son anniversaire.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 2/2012 - Demande de crédit d'étude pour les transformations de l'Esplanade

En l'absence de M. Charles Gabella, M. Jean-Philippe Egger donne lecture du rapport de la commission. M. Olivier Gétaz donne lecture du rapport de la commission des finances.

La CoFin, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi de ce crédit d'étude pour les transformations de l'Esplanade.

En conclusion, la commission ad hoc unanime recommande d'appuyer la Municipalité dans sa recherche de finaliser l'étude de la variante 7 jusqu'à la réception des soumissions qui lui permettront de présenter un projet chiffré et parfaitement bordé. Elle propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. approuve la demande de crédit d'étude de Fr. 145'000.- pour les transformations de l'Esplanade;
2. autorise la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie courante;
3. autorise l'amortissement de ce crédit d'étude par un prélèvement à la réserve "Etude et rénovation globale de l'Esplanade", compte n° 9282.13 du bilan.

M. le Municipal Crottaz relève le travail efficace des commissions et apporte des précisions aux rapports. Au point 2 du rapport de la commission ad hoc "aspect financier", le montant de Fr. 150'000.- (Fr. 118'900.- du préavis plus des montants d'ingénieurs) correspond aux sommes payées entre 2006 et 2011. Dans les Fr. 100'000.- de frais d'étude déjà engagés pour la variante 7 est comprise une dernière facture d'architecte payée fin janvier 2012 de Fr. 14'100.- qui ne figure pas dans le préavis.

Concernant les surcoûts, M. Crottaz déplore que le bureau d'architecte n'ait pas tenu compte du mauvais état de la toiture (augmentation de Fr. 120'000.-) ni de l'opposition de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées quant à l'obligation d'installer un lift (Fr. 50'000.-). La variante 7 se monte ainsi à Fr. 2.27 mio et la Municipalité insiste pour que ce montant ne soit pas engageant mais qu'une petite liberté lui soit laissée face aux surprises que pourraient réserver les retours de soumissions.

Selon les observations du point 3 du rapport, la Municipalité s'engage à cerner au mieux les problèmes et les dépenses. Elle est en outre consciente que le Conseil est libre d'approuver ou non le préavis qui lui sera présenté dans quelques mois pour des travaux chiffrés sur la base de soumissions rentrées. Par ailleurs, elle abonde dans le sens de la commission au sujet du dernier paragraphe.

A propos du premier paragraphe de la page 2 du rapport de la CoFin, la Municipalité confirme ne pas vouloir délibérément dépasser ces montants mais elle ne souhaite pas être trop contrainte par cet engagement et demande compréhension et liberté.

Finalement, M. Crottaz annonce que, début mars, la Municipalité a remercié le bureau d'architecte Mercier; moment difficile après autant d'années, de travaux et de dépenses. Depuis plusieurs semaines, la Municipalité, déstabilisée par un bureau moins convaincant et moins convaincu, a perdu confiance.

Outre l'opposition pendante de l'Avacah et le problème de toiture, le bureau d'architecte a omis de s'occuper de la mise hors gel de la ventilation de la cuisine qui ne fonctionne pas en dessous de cinq degrés.

Le président ouvre la discussion.

Des Conseillers craignent les coûts supplémentaires que pourraient engendrer la mise hors gel de la ventilation (M. Thomas Buchanan), une éventuelle modification des loges (Mme Catherine Aellen) et l'engagement d'un nouvel architecte (MM. Daniel Blanchard et Marcel Schwab).

M. le Municipal Crottaz rappelle que le préavis ne porte pas sur des travaux mais sur un crédit d'étude. Il indique d'autre part que la Municipalité se donne un temps de réflexion avant de chercher un nouvel architecte à même de reprendre dans l'élan une histoire aussi lourde. Il ajoute que, dans le cadre du montant consenti par le Conseil, la Municipalité s'attellera à trouver les meilleures solutions possibles dans l'enceinte du bâtiment.

M. Schwab fait une remarque à propos des honoraires qu'il trouve exorbitants. M. Crottaz assure que toutes les dépenses ont été contrôlées et M. Egger explique que les traitements, passés au crible, correspondent aux prix usuels.

M. Crottaz confirme à M. Thorimbert qu'une mise à l'enquête n'est pas nécessaire pour l'isolation de la ventilation.

Mme Marie-Christine Saxer, membre de la commission ad hoc, remercie M. Egger pour l'immense travail effectué au sein de cette commission. Elle fait observer que M. Mercier n'a pas donné l'impression d'être intéressé à continuer ce travail. Elle propose aux Aubonnois d'être courageux et de faire confiance à leur Municipal.

M. Vladimir Mange remercie la Municipalité et la commission pour le magnifique travail fait. Il évoque le problème énergétique de l'enveloppe du bâtiment qui n'a pas été soulevé et relève que l'EPFL a un département spécialisé pour l'intégration de nouveaux systèmes adaptés aux bâtiments historiques. Par ailleurs, en 2013, des moyens importants seront mis en avant par la Confédération pour certains projets. M. Crottaz rappelle les contraintes du SIPAL. L'appel de M. Mange est toutefois entendu et la commission énergie sera contactée.

M. Blanchard suggère d'accorder le crédit d'étude de Fr. 145'000.- à la Municipalité afin de pouvoir parler concrètement du projet sur la base de soumissions rentrées.

M. Crottaz répond à M. Jean-Daniel Aubert que, si le Conseil octroie le crédit, la Municipalité va tout d'abord prendre du temps pour réfléchir.

M. le Syndic Rossier remercie M. Crottaz pour le gros travail fait; le dossier est complexe et la situation délicate. Il remercie également la commission et son rapporteur. Il rappelle que l'objectif est de rénover un bâtiment auquel Aubonne est attaché. La Municipalité a décidé de changer de mandataire car elle avait trop de doutes par rapport à la conduite du projet. Le crédit d'étude demandé permettra de faire avancer le dossier. Il est important que le Conseil fasse confiance à la Municipalité qui fera de son mieux avec le petit bijou qu'est l'Esplanade.

M. Rossier confirme à Mme Aellen que la Municipalité et le nouveau mandataire resteront dans la cible avec le crédit d'étude mais ils auront peut-être d'autres éléments à annoncer pour le crédit d'ouvrage.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. A la majorité (5 abstentions), les Conseillers adoptent les conclusions du rapport de la commission.

4. Préavis municipal No 5/2012 - Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges

M. le Municipal Eric Muller donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adhérer à la nouvelle organisation régionale de la Protection civile de Morges (ORPC) et par là même d'abroger la convention de Aubonne-Rolle du 17 décembre 1997;
- accepte la convention de la nouvelle organisation régionale de Morges, dont un exemplaire est joint au présent préavis.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. et Mmes Olivier Burnet, Valérie André, Denise Imesch, Daniel Favre, Mathieu Félix. Suppléantes: Mmes Marielle Gallay et Anaïs Piguët.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que l'humidificateur d'orgue, hors d'âge, devra être remplacé.

Les deux sites de WC publics seront nettoyés 7/7 jours pour Fr. 500.- par mois par site.

Les travaux des WC de la Grenade commenceront dans quelques semaines. En attendant, le cinéma a encore accès aux toilettes du restaurant.

Mme la Municipale Gisèle Burnet signale que grâce à une offre intéressante de citoyens aubonnois, la Commune a pu mettre sur pied un appartement d'urgence pour des familles expulsées de leur domicile. Ce logement simple permet de les accueillir correctement ailleurs qu'à la protection civile, pour une durée de trois ou six mois maximum.

Jeudi se tiendra le Conseil intercommunal de l'ASSAGIE à Etoy; les deux délégués du Conseil communal donneront des informations en temps voulu. Mme Burnet rappelle que les séances sont publiques.

De nouvelles cartes postales ont été éditées; elles se trouvent dans les commerces de la région et à la poste.

M. le Municipal Eric Muller informe que M. Christian Logos, dont il loue les qualités et l'engagement, va prendre une retraite méritée après dix ans à la Commune d'Aubonne; actuellement il compense ses heures supplémentaires et vacances. M. Muller explique que nos agents ne sont plus des agents de police, ils sont des assistants de sécurité publique dont le cahier des charges se limite au contrôle du

parcage, surveillance des sites scolaires, présence lors de manifestations, police administrative. Un seul assistant pour Aubonne ne suffira pas et une réflexion va être entamée avec les villages alentours.

Au cours d'une visite du Parc aventure du Signal de Bougy, parc situé dans un bois propriété de la commune d'Aubonne sur le territoire de Bougy-Villars, M. Muller et le garde forestier ont pu constater avec satisfaction que la forêt est parfaitement respectée ; les arbres ne sont pas abîmés et le sous-bois est bien protégé.

M. Muller invite les Conseillers à faire bon accueil au bulletin de souscription de la réserve communale envoyé en tout ménage.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral fait savoir que le service parcs et jardins a reçu la mission d'orner la bande herbeuse le long de l'avenue du Clos d'Asper.

M. de Mestral annonce que, dès le 23 avril, un bus partant d'Aubonne à 7h30 permettra de prendre le train Allaman-Lausanne de 7h39. La Commune assume le surcoût de cet arrangement (Fr. 395.- par semaine) jusqu'à l'entrée en fonction du nouvel horaire en décembre, lorsqu'il devrait être pris dans l'enveloppe globale de transport.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier communique l'évolution en dent de scie du débit de nos sources : 700l/min en octobre 2011, 1700 en décembre, 1400 en mars 2012. Les précipitations vont en se raréfiant et poussent la Commune à rechercher l'interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable. Elle pourrait se tourner vers le super SIDERE, approvisionnement en eau de la région de Rolle et environs, qui permettrait également d'apporter une solution d'alimentation en eau convenable pour Pizy.

M. André Vietti, garde-forestier, prépare une réhabilitation du fortin, un des éléments de la ligne fortifiée de l'Aubonne.

La Municipalité va profiter des travaux de mise en place de la fibre optique dans le quartier du Poyet pour procéder à des aménagements à l'avenue de Savoie et la route de Pénesson.

Dans le cadre d'Aubonne+, une séance concernant l'épuration a eu lieu à Allaman. L'Etat a lancé une étude pour réunir les eaux usées par bassin versant et une grande station pourrait ainsi être créée du côté d'Allaman. Toutefois, si l'Etat subventionne le traitement des micropolluants dans cette nouvelle station, la création des canalisations nécessaires pour interconnecter les différentes Step n'est pas subventionnée, au grand dam des communes qui préfèrent renoncer. L'Etat devrait être incité à aider les communes à se mettre ensemble pour réaliser cette grande installation nécessaire à traiter les micropolluants.

6. Questions et vœux

Suite à une remarque de M. Rémy Senglet concernant le "saucissonnage" de l'Esplanade, M. le Municipal Crottaz certifie que la Municipalité n'en veut plus. Elle souhaite arriver à un concept complet et costaud, qui satisfasse tout le monde, après avoir pensé à tout afin de ne pas avoir à revenir devant le Conseil durant les dix à quinze prochaines années. M. Crottaz confirme que la salle est très fréquemment utilisée ; elle est essentielle à la vie d'Aubonne. Il relève toutefois qu'un tel bâtiment est impossible à rentabiliser.

M. Senglet fait observer qu'il manque un panneau indiquant la direction de Gimel au giratoire de la Gare.

M. Serge Thorimbert demande si le panneau de signalisation de l'Esplanade devant la BCV sera réhabilité. Cette enseigne était privée et M. le Syndic interrogera le restaurateur.

M. le Municipal Muller informe M. Thomas Buchanan que l'étude de la place de jeux au Chêne est en cours. Les jeux, qui ont été inspectés, seront encore utilisés ainsi cette année. La place doit être entièrement réaménagée et les jeux actualisés. C'est un gros objet et le préavis devrait être déposé dans le courant de l'année pour être adopté en automne afin d'effectuer les travaux l'hiver prochain.

Au nom de la commission qui a planché sur le préavis n° 05/11, M. Patrick Schneiter remercie la Municipalité des mesures réalisées et signale que la commission souhaite partager avec le groupe d'étude parcs et jardins les solutions qu'elle a à proposer pour compléter la sécurisation de l'avenue du Clos d'Asper. M. le Municipal de Mestral contactera les commissaires.

M. Josselin Meylan donne le programme du Melting Pot Festival qui se déroulera au Chêne le 28 avril prochain. Il remercie la Municipalité de prendre à sa charge la moitié des frais de sécurité.

M. le Municipal Muller confirme à Mme Marielle Gallay que M. Manuel Barbosa n'est plus employé à la commune d'Aubonne.

M. le Municipal de Mestral salue l'initiative d'une classe aubonnoise qui organise les 28 et 30 mars, à l'Aula du Château, une conférence sur l'arrivée du tramway à Aubonne.

Le président rappelle l'échéance électorale du 1^{er} avril et lève la séance à 21h40 après avoir invité l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Cretegny

R.-M. Regidor